DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° I-11** **25SGADL0093**

SEANCE DU
26 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
48

Date de convocation :
20 juin 2025

Date d'affichage :
30 juin 2025

OBJET :
Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Cellule foncier - Création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 63

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 63

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 15**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 8**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :
M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
M. Abdoulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
Mme Marie-Claude JARROT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Fabrice VESVRES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)
M. DUMONT (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Yohann CASSIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

SECRETAIRE DE SEANCE :
M. Thierry BUISSON

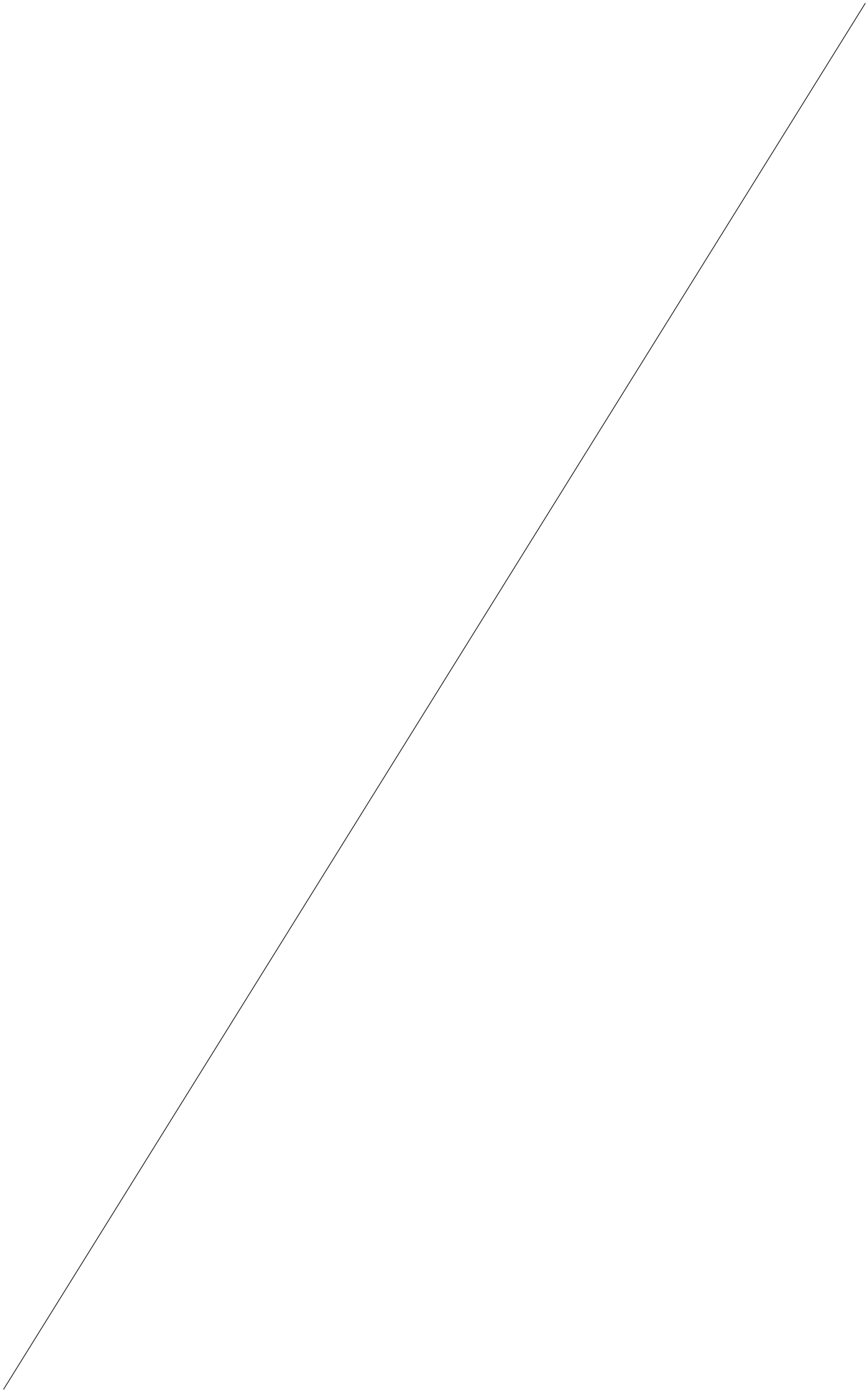

Vu les articles L.313-1 et L.332-23 1° du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire du 15 décembre 2021 ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur expose :

« La cellule foncier, au sein de la direction des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP) de la CUCM, est actuellement composée de deux agents permanents et d'un alternant, en poste jusqu'au 22 septembre 2025.

Au regard de la charge de travail quotidienne et des dossiers en cours liés aux implantations à vocation économique d'importance pour le territoire, aux aménagements urbains et à la mise en œuvre du schéma directeur de la direction de l'eau et de l'assainissement, l'équipe fait face à des difficultés pour assurer la continuation d'opérations foncières en souffrance, telles que le transfert des propriétés foncières des collèges au Département et l'étude du mode de gestion le plus adapté des espaces boisés non soumis au régime forestier.

Compte tenu de l'importance de mener à bien les opérations foncières pour le développement et l'aménagement du territoire communautaire, il convient de renforcer temporairement l'équipe de la cellule foncier de la Direction des Affaires juridiques et commande publique par le recours à un contrat sur la base d'un accroissement temporaire d'activité.

Les missions de l'agent recruté sur ce poste seront les suivantes :

- Assurer le suivi et la continuation des opérations foncières en souffrance ;
- Participer à la finalisation du dossier, initié dès 2018, de régularisation des emprises des collèges situés sur le territoire de la Communauté Urbaine, avec transfert des propriétés foncières au Département par acte authentique en la forme administrative (4 collèges prioritaires sur Le Creusot et Montceau-les-Mines) ;
- Finaliser les opérations en cours avec l'Office National des Forêts pour l'établissement du plan d'aménagement de la forêt communautaire (Régime Forestier) et étudier, proposer, évaluer le coût d'autres modes de gestion pour les autres espaces boisés communautaires.

Aussi, compte tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé :

- De créer un emploi non permanent à temps complet au sein de la cellule foncier de la direction des affaires juridiques et commande publique relevant de la catégorie C de la filière administrative sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer un emploi non permanent à temps complet au sein de la cellule foncier de la direction des affaires juridiques et de la commande publique relevant de la catégorie C de la filière administrative sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour une durée de 12 mois sur la base d'un contrat accroissement temporaire d'activité ;

- D’autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois ;
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions définies ci-dessus ;
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- D’imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant ;
- D’autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l’application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 juin 2025
et publié, affiché ou notifié le 27 juin 2025

LE PRESIDENT,

David MARTI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

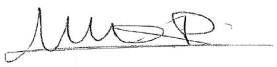

Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON